respectives, et a fait une nouvelle promotion en faveur de plusieurs officiers dtstingués?

Le corsaire français le Bernadotte, capitaine Dominique, de Sant - Yago, qui, escorté d'un autre corsaire nommé la Tartare, avait pris, le 14 Mai, devant le port de Jamel, un bâtiment de Liverpool, commandé par le capitaine Robert Fraise, s'est emparé, le 28 du même mois, da bâtiment anglais le Lancaster, capitaine Georges Nicholson, lequel faisait partie du convoi tout récemment sorti de la Jamaïque pour Liverpool, et a de plus capturé, le 1er de ce mois, devant le port du Môle, le bâtiment l'Olive Branche, capitaine Thomas Nicks, sortant de la Providence.

Un malheureux événement fit échouer le corsaire le Bernadotte, le 5 du courant, vers les trois heures du matin, sur les récifs de l'Islet-aux Bois, sous le vent de la Grange.

Aussitôt que cette nouvelle est parvenue en cette ville, par la voie d'un marin que les naufragés avaient expédié sur un radeau, porteur d'une lettre par cux adressée au Gouvernement, par laquelle ils imploraient son assistance; S. E le général de division Toussaint Brave a ordonné aux barges et aux caboteurs qui se trouvient dans la rade, de voler au secours de ces malheureux. Le succès a couronné ses soins; tous les naufragés, parmi lesquels se trouvaient les sieurs Georges Nicholson, Malville Tompson, passagers à bord de la guëlette l'Olive Branche, plusicurs matelots et mousses anglais, furent arrachés aux horreurs de cette affreuse situation, et conduits au Cap, où ils ont débarqués sains et saufs. A peine S. E le President et Genéralissime des forces de terre et de mer de l'Etat d'Haï i a-t-elle fait son entrée dans cette ville, qu'après avoir distribué à ces infortunés les secours de première nécessité,

elle ordonna qu'ils fussent tous rendus à une pleine et entière liberté. Dès-lors il fut loisible aux naturels du pays qui avaient l'intention de s'y fixer, de retourner dans leurs fovers respectifs; l'équipage anglais obtint les moyens nécessaires pour se rendre à la Jamaique, et le Gouvernement fit délivrer, sur le champ, à tous ceux qui désiraient se rendre à Santo Domingo. des passe-ports suffisans pour assurer leur retour, avec commandement exprès à tout corsaire ou bâtiment haitien qui pourrait les rencontrer, de les respecter, et de leur accorder, en cas de besoin, les secours dus au malheur.

PRIX DES DENRÉES. Café Sucre terré 18 gourdes le cent. brut. 8 gourdes le cent. Carao 13 sous la livre. Coton 14 gourdes le cent. Indigo 1 gourde la liv. Sirop ou Molasse 2 gourdins la velte. Tafia. 50 gourdes la bar. Cuirs de bœuss. en poils. 6 gourdins. moutons et cabr. 3 gourdins. tannés.... 2 g. le côté. Écailles 2 gourd. la liv. Huile de Palma Christi . . 1 g. et demie le galon. Casse médecinale 10 sous la livre. Confitures, sech. et liquides. 2 gourdins la livre.

AVIS DIVERS.

Il a été volé, le 10 du conrant, sur l'habitation Chatelin, aux Gonaïves, un Cheval, poil gris blanc, etampe sur la cuisse du montoir APL entrelacés, à l'epaule du même côté GV, au bas de la crinière MT, ayant un œil couvert d'une blancheur, la queue grande, marchant l'amble. Ceux qui en auront connaissance sont priés d'en donner avis à M. Joseph Latortue, rues Saint-Louis et Taranne, Nº 662, an Cap.

Au Cap, chez P. Roux, imprimeur de l'Etat.

hour asservis oment. State to touns of El as Toungard on the maindictions dont on charge

L'ÉTAT D'HAYTI,

Du Jeudi 2 Juillet 1807, l'an quatrième de l'indépendance.

Chaque Peuple, à son tour, a brillé sur la terre. Voltaire, Mahomet.

Fin de la situation presente de Bonaparte.

sel on beingy thit were despring

SI l'abus de la victoire a jamais préparé le malheur des conquerans, quels revers ne doit-il pas promettre à Bonaparte? Sa vanité ingénieuse, dans les insultes qu'il prodigue à ses victimes, semble ne vaincre les rois que pour les avilir, ne subjuguer les peuples que pour les forcer d'adorer la main qui leur apporte de fers Sa clemence se paye par l'infamie, et ses rigueurs impitoyables attendent les hommes courageux qui ne peuvent supporter l'esclavage. L'Allemagne, soumise à une foule de proconsuls militaires, est chaque jour insultée par des proclamations, où l'on employe, tour à tour, le langage du mensonge et de la menace. On lève des contributions sur ces peuples malheureux, on veut les placer dans les rangs de cette armée que l'ambition d'un parvenu entraîne jusqu'aux limites de la Russie; et lorsque les peuples courent aux armes, on leur dit que des malveillans les égarent, et que les soldats du tyran vont arriver pour les punir ! Quelle puissance terrible exerce dont ainsi ses ravages, depuis extremité de l'Italie jusqu'aux rives de la Baltique, et sou net à la fois à ses tribunaux militaires, les habitans de la Calabre et ceux de la Westphalie, ou plutôt quelle main retient encore tant de haines prêtes à éclater contre un despotisme odieux? Sommes-nous proches du temps où la tyrannie révélera elle même le secret de sa faiblesse, et verra s'élever à la fois, contre elle, ces innombrables ennemis à qui il ne manque que l'union et. la volonté pour rendre à l'Europe l'indépendance et le bonheur? Ce qu'il y a de certain, c'est que l'époque actuelle paraît être le commencement d'une Ere nouvelle dans les fastes révolutionnaires. La puissance usurpatrice a donné à ses conquêtes une extension prodigieuse et rapide. Depuis un an les armées de Bonaparte ont couverts toute la péninsule de l'Italie, se sont montrées sur les frontières de l'Empire Ottoman, et ont pénétré au centre de la Pologne; mais l'étendue de ses conquêtes l'a forcé d'en confier la garde à un petit nombre des troupes, composées, en grande partie, des soldats de ces princes que l'usu puteur a fl tri du nom d'alliés. Bonaparte a voulu amalgamer les peuples conquis avec le peuple conquérant ; il a cherché à effacer la nuance qui distingue encore les esclaves que le jacobinisme lui a légués, de ceux que la faiblesse et la

£ 34

désunion des princes ont rendus les instrumens de son ambition. Il lui importerait de consolider ainsi l'édifice de ce grand Empire, qu'il prétend élever sur la ruine des nations européennes, et de faire perdre à tous les peuples jusqu'aux titres de leur asservissement. Mais le temps et la nature ne sont point encore an nombre des conquêtes de l'heureux Napoleon; le temps et la nature ne lui permettent pas d'executer, dans une année, un projet qu'autoriseraient des sièces de victoires. Les français n'oublieront pas que c'est après avoir vaincu au nom de la liberté, qu'ils combattent anjourd'hui pour un despote; les allemands sauront qu'ils portent les armes pour l'oppresseur de leur commune patrie; et les matheureux habitans de l'Italie ne cesseront pas de détester ceux qui ne leur ont lai-sé que leur bean ciel et le souvenir de leur ancien bonheur. Il n'existe point de concert entre les peuples pour reny rser la tyrannie, mais il n'y en aura pas non pins pour la soutenir. Le nom françois s'attachera toujours inévitablement aux succès du tyran; et si ce nom cesse d'être la terreur du monde, il en devien ra le mopris. Déjà plusieurs parties de l'Allemagne out manifesté cet esprit de resistance, qui leviendrait fatal à l'armée française, si la Providence préparaît à cette armée un de ces grands revers que le Ciel réserve an crime triomphant. Dejà quelques uns des conscrits, entraînes loin du fover paternel, pour aller combattre en Pologne, ont trouve la mort en Allemagne, avant d'avoir aperçu les aigles de Napoléon. Infortunes français! c'est ainsi qu'instrumens vils et victimes de la plus détestable tyrannie, vous êtes encore en butte à la haine qu'elle inspire? Le tyran vous confond avec les peuples qu'il opprime, et les peuples qu'il opprime vous confondent avec le tyran. On vous dit que, pour aller vous ranger sous les drapeaux de Bonaparto, vous passerez devant ses trophées, que vous traverseres les capitales des nations qu'il a vaincues. Oni, vous les traverserez ces villes livrées à l'insatiable rapacité du brigand que vons servez ; vous verrez la misère des peuples. vous marcherez sur des décombres, vous entendrez les maledictions dont on charge les français, et vous reconnaîtrez là les monumens de sa gloire! Mais peut être ne les verrez vons qu'une fois ; peut être qu'un jour suffira pour briser les fers de ces pemples qui attendent si impatiemment votre defaite. C'est vainement, alors que le tyran aura fait venir dans les rangs de son armée les conscrits des rives du Tesin et du Pô. C'est vainement qu'il aura consiè les places prussiennes aux troupes de la confédération du Rhin! Il s'élevera un cri général de vengeance chez tous les peuples à qui il reste le senviment de leur force et l'espoir d'une prochaine délivrance. Vos victoires ont ancanti, sur tout le Continent d'Europe . et les anciens droits et les anciens rapports politiques. Cette destruction vous deviendra alors funeste; et les princes que vous avez degradés aux vent les peuples, n'auront plus même la faculté d'être pusillanimes quand les peuples voudront se venger!

On doit reconnaître que l'imprudence de Bonaparte l'a conduit au bord d'un précipice qui, à chaque instant, se creuse davantage sous ses pas. Avant les derniers événemens de la Pologne, il n'avait jamais été question, dans les armées révolutionnaires, de prendre des quartiers d'hivers. Cette stagnation seule décèle les embarras de l'usurpateur; son retour à Berlin, annoncé dans cette ville, sa prochaine arriveo à Paris, annoncée par quelques journaux français, et la continuation de son séjout à Varsovie, sont des circonstauces remarquables. On ne voit pas trop comment Bonaparte pourrait quitter, dans ce moment, son armée, ni comment il pourrail y rester tout l'hiver. Les forces russes

conscrits dont on menace, à la fois, et les armées de l'empereur Alexandre et les insurgés hessois, n'ont pas encore traversé l'Allemagne. On est obligé de faire rétrograder les troupes qui étaient à Hambourg, pour contenir la Hesse, ce qui prouve qu'il n'y a pas sur le Rhin des troupes disponibles. En un mot, la prudence même semble n'avoir plus rien à suggérer pour détourner les dangers qu'ont fait naître de toutes parts une extravagante et insatiable ambition.

Extrait du Courrier d'Angleterre.

ETAT D'HAYTI.

Du Cap, le premier Juillet.

Quelques Réslexions sur le prétendu Sénat du Port-au-Prince.

Avant de donner connaissance des actes émanés de cette réunion d'hommes qui contre tous les principes constituants essentiellement un corps legislatif, s'est impudemment arrogé le titre de Sénat conservateur de la République d'Haiti; avant de passer en revue les divers individus qui composent ce nouveau Club machiavéliste, il est important de développer aux hommes inattentifs au maintien de leurs droits ou avenglés par les tours de gibecières de quelques charlatans, les vérités immuables et éternelles sur lesquelles repose l'édifice de toutes constitutions sociales. Rectifier l'opinion de mes Concitoyens ou les éclairer our l'existence illégitime de ce sénat, sur Ba composition illegale et sur ses injustes usurpations, voilà le précieux objet de cet écrit; d'où nous déduirons, sans peine, que cette corporation monstrueuse est le présent le plus faneste, le fléau le plus destructeur que jamais l'esprit infernal ait vomi sur cette terre, et qu'il est du devoir de tout bon Citoyen d'en repousser, sans relache, la perniciouse influence.

Partons d'un principe incontestable, qui est que le droit de faire les lois et d'exercer la souveraine puissance, n'appartient qu'aux personnes revêtues de la confiance et des pouvoirs du peuple, et qu'il a librement et légalement élues ; en effet, comment oser remplir les fonctions de législateurs, si l'on n'a pas été nommément appelé à cet emploi par le choix et le suffrage de ses concitoyens? Comment oser se flatter de posseder la confiance si nécessaire des constituans, si l'on n'est pas soi-même un constitué fidèle et avoué? Et comment sur-tout avoir la ridicule prétention de s'attribuer la qualification de Sénat conservateur d'un pays, lorsque les deux tiers de la population de ce pays n'y sont pas représentés, ou ne l'y sont que par des voies injurieuses et illicites? A-t-elle enfin réuni, cette congrégation vicieuse, toutes les conditions et qualités requises qui constituent de fait et de droit le pouvoir législatif et le pouvoir executif? Non, sans doute, bien loin d'avoir atteint ces premiers degrés de perfection nécessaires, à l'aide desquels d'autres usurpateurs plus habiles que ces ambitieux, sont parvenus à asservir leur patrie, je démontrerai, au doigt et à l'œil, 1º que ce sénat s'est illégalement constitué ; 2º qu'il est incompétent; et 3º que les élémens impurs et hétérogènes dont il est composé, sont diamétralement opposés au grand œuvre de la régénération.

Je dis, premièrement, que ce sénat s'est illégalement constitué, et je vais le prouver. N'est-il pas notoire, par des actes imprimés et rendus publics, que vingt-cinq députés des deux divisions du Nord et de la première de l'Ouest ont formellement protesté, dès le commencement des travaux de l'assemblee, contre l'irrégularité de ses procédés et le vice de sa composition? N'est-il pas appert que ces mêmes deputés ont articulé dans l'acte de protestation (protestation faite en temps et lieux) que

la partie du Sud et la deuxième division de l'Ouest, aux fins de s'assurer une odieuse majorité, tant dans les delibérations que dans les élections, ont fourni un nombre de dix huit députés excédant la juste proportion que comportait l'etendue de leur territoire? Cette premiere infraction des Lis qu'imposent les conventions sociales; ce premier débordement annonçait dèslors un fleuve élancé des limites naturelles de son lit, pour tont innonder. Aussi, cette assemblée, dès son début, se tronvait-elle atteinte du sceau de l'injustice. et par conséquent frappée de nullité au tribunal des êtres réfléchissans, qui répugnent à des démarches inconséquentes et subversives de tout esprit de droiture et d'équité.

Je dis, en second lien, que ce sénat est incompetent, et rien de plus facile à démontrer. Poisqu'on ne peut révoquer en donte que les sept huitièmes des députés des deux divisions du Nord et de la première de l'Ouest, justement indignés de l'abas que d'infâmes constitués fai aient de la confiance, de l'esprit et des pouvoirs de leurs constituans, se sont retirés du sein de cette assemb ée pour retourner auprès de leurs commettans, il est donc de toute vérité de dire que les deux divisions du Nord et la majoure partie de l'Ouest ne se trouvent pas représentées; et puisqu'on ne peut saire autrement que de m'accorder ce point, on conviendra, avec moi, que ceux qui s'intitulent les plenipotentiaires des deux divisions du Nord et de la première de l'Ouest, ne sont pas précisément ceux-là que la population de ces endroits avait désignés et choisis pour transmetttre l'expression de leur volonté (volonte qui, certes, importait à la creation de la loi, qui n'est par elle même que l'expressien de la volonté générale); et par suite de ce raisonnement, on se convaincra aisément que ce sénat n'ayant pu se porter au complet qu'en substituant aux veritables mandataires de la plus forte portion de l'île, des personnages inconnus et non avoués de la partie lezée et récriminante; ce sénat, dis-je? est de fait et de droit incompétent, et en conséquence inhabile à donner des lois aux vrais amis de l'ordre et de la prospérité publique.

Passons au troisième point, où j'ai posé en fait que les élémens impurs et hétérogènes dont ce sénat est composé, sont diamétralement opposés au grand œuvre de la régénération ; je n'ai besoin, pour persuader de cette assertion, que de jetter un coup de pinceau, et sur l'immoralité de ses membres et sur leurs entreprises attentatrices aux droits du peuple et à la sûreté des citoyens. Ne sont-ce pas ces brigands titrés qui, donnant à des pouvoirs usurpés toute la latitude que déploye à leurs yeux le délire des passions, s'efforcent de ravir aux lois leur ver u, au successeur naturel et légitime ses droits et sa dignité, au peuple sa garantie, et aux sources fécondes qui enrichissent l'Etat leur libre et véritable épanchement?

Il suit des vérités que je viens d'établir, cette conséquence nécessaire que, garder plus long temps le silenc ur un pareil mépris de toutes notions onservatrices des conventions humaines et des rapports sociaux, c'est partager les crimes d'une poignée de factieux qui déchirent avec fureur le sein de leur mère.

La suite au Numéro prochain.

AVIS DIVERS.

Il a été volé, le 10 Juin dernier, sur l'habitation Chatelin, aux Gonaïves, un Cheval, poil gris blanc, etampe sur la cuisse du montoir APL entrelaces, à l'épaule du même côté GV, au bas de la crinière MT, ayant un œil couvert d'une blancheur, la queue grande, marchant l'amble. Ceux qui en auront connaissance sont priés d'en donner avis à M. Joseph Latortue, rues Saint-Louis et Taranne, N° 662, au Cap.

Au Cap, chez P. Roux, imprimeur de l'Etat.

GAZETTE OFFICIELLE

L'ÉTAT D'HAYTI,

Du Jeuns 9 Juillet 1807, l'an quatrième de l'indépendance.

Chaque Peuple, à son tour, a brillé sur la terre.

ETAT D'HAYTI.

Suite des Reslexions sur le prétendu SÉNAT du Port-au-Prince.

S'il est un sujet d'étonnement, c'est que ces infâmes intrigans n'ayent pas senti la nécessité d'asseoir leurs plans sur des bases conformes à la saine raison, et n'ayent point cherché à legitimer , en quelque sorte, leur future usurpation en la voilant des formes constitutionnelles; mais tel est le sort réservé aux œuvres de ténèbres et d'iniquité que leurs abominables auteurs, avec quelque précaution qu'ils our dissent leurs trames, se décèlent toujours par quelqu'endroit. Cette idée nous rappelle l'ingénieuse fiction du bonhomme Lafontaine, au sujet de l'Ane revêtu de la peau du Lion, qui, au moyen de ce déguisement, s'imaginait pouvoir en imposer aux autres anim inx; mais par malheur un petit bout d'oreille échappé découvrit tout le manège. Ce petit bout d'oreille, nous y voilà; il pronve que l'imposture finit toujours par être reconnue, et que la verité seule est de tous les temps, de tous les lieux et de toutes les saisons.

Ils ont assurément bâti sur le sable,

ceux qui ont foulé aux pieds ou méconnu ces principes immuables, que la force d'un Etat réside essentiellement dans la classo d'hommes la plus nombreuse, et que tout pacte social qui n'est pas consenti par le plus grand nombre, est, sinon illusoire. du moins exposé aux plus fréquens revers. L'expérience de tous les siècles nous apprend que, qui voit ses intérêts et sa volonté compromis dans un contrat quelconque, soit par ruse, soit par force, soit par tout autre moyen illicite, s'il ne so lève pas tuot à coup pour anéantir cette lésion manifeste, n'attend, à coup sûr. que l'occasion favorable pour revendiquer ses droits outragés. C'est ce que n'ont pas tardé à éprouver ces jongleurs diplomatiques, qui, se flattant en vain de fasciner les yeux de leurs concitoyens par de vains tours de passe-passe, ont bientôt soulevé contr'eux l'indignation et la vengeance publique.

Après avoir réfuté, par des argumens irrésistibles, les prétentions iniques et erronées, à la faveur desquelles les membres de ce prétendu sénat ont envahi les pouvoirs et les richesses de l'Etat, il est intéressant d'esquisser les divers caractères des différens individus qui com-